



La Bibliothèque communale et l'Association Croc'Livres fêtent leurs dix ans

Bénéficier des services d'une bibliothèque dans une petite commune comme la nôtre n'est pas chose courante. Lors de la construction de l'immeuble des Marronniers, M. Francis WURTH, Maire Honoraire, a lancé l'idée, alors surprenante et osée, de réserver une salle du rez-de-chaussée à usage de bibliothèque municipale et son équipe, sans doute pas trop convaincue, l'a suivi.

Avec le recul, j'ai la satisfaction de constater que le pari est largement gagné.

Pourtant, une chose est de décider la réalisation d'un équipement, plus important est de le faire vivre. La gestion de la bibliothèque a été confiée à l'Association Croc'Livres qui a été créée à cet effet. C'est grâce à cette structure avec à sa tête, M. Jean-Michel LODWITZ, au travail méconnu, mais tout à fait remarquable, de la poignée de bénévoles qui la composent, que la bibliothèque a pu prendre son envol et connaît actuellement un fonctionnement normal que d'aucuns lui envient.

La bibliothèque de Riedwihr est effectivement une réussite due également à la Commune qui la soutient fortement, et surtout aux habitants qui la fréquentent en nombre, pas seulement des scolaires, loin de là, et qui empruntent des livres.

Chaque année, lors de l'Assemblée Générale de Croc'Livres, au vu du rapport d'activités, je suis très agréablement surpris du dynamisme et des atouts de la bibliothèque, ainsi que des excellents résultats affichés, supérieurs à la moyenne départementale, notamment en terme d'ouvrages empruntés.

Juste quelques chiffres se rapportant à l'année 2005, pour illustrer ce satisfecit et qui vous donneront peut-être envie -du moins, je l'espère et le souhaite vivement- de fréquenter les permanences de la bibliothèque et de devenir vous aussi un de ses lecteurs assidus. A ce jour, sans compter les revues et abonnements, la bibliothèque met à votre disposition 3 743 ouvrages dont elle détient en propre 3 115, la Médiathèque départementale proposant et renouvelant régulièrement (deux fois par an) 628 volumes. Au niveau des lecteurs, la bibliothèque compte 202 inscrits de Riedwihr, auxquels s'ajoutent 22 extérieurs ; 90 personnes la fréquentent régulièrement. 1 644 ouvrages sont

empruntés, en n'incluant pas les 367 volumes empruntés par les élèves des deux classes de Riedwihr.

Ce dimanche 11 juin 2006, la Bibliothèque municipale et l'Association Croc'Livres fêteront leur 10ème Anniversaire. Après l'accueil des officiels, le matin, l'Association invite toute la population aux portes ouvertes à la bibliothèque, l'après midi, à partir de 14 H 00, proposant également des expositions dans la Salle des Marronniers et un spectacle pour enfants à 15 H 00, dans la Salle des Fêtes.

Je tiens à féliciter la petite équipe des huit bénévoles de l'Association Croc'Livres pour son dévouement et sa disponibilité au service de la lecture. J'encourage les bonnes volontés à la rejoindre et à participer à son engagement pour la promotion de la culture dans notre village, voire au-delà, puisque l'Association organise aussi des séances de cinéma à l'Espace Ried Brun. Dans le même esprit, je vous invite à venir grossir les rangs des lecteurs réguliers.

N'hésitez pas à vous déplacer nombreux, ce dimanche, pour découvrir ou redécouvrir notre bibliothèque et tout ce qu'elle peut vous offrir.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil municipal dans sa séance du 2 juin 2006 et informations diverses.

- **Travaux à la Mairie : mise en place d'une porte au rez-de-chaussée et de fenêtres avec double vitrage à l'étage** : dans le cadre de l'aménagement d'un vestiaire pour les sapeurs pompiers au rez-de-chaussée de la Mairie et pour en permettre un accès direct, une ouverture a été décidée par le local d'entrée réservé à l'affichage ; en plus de la mise en place d'une porte, le remplacement des fenêtres vétustes à l'étage (secrétariat -côtés sud et ouest- et salle d'attente), a été programmé. Au vu des offres présentées, le Conseil municipal a retenu celle, la moins disante, des Ets ZIMMERMANN de Illhaeusern pour un montant TTC de 3 091,14 €.
- **Acquisition d'une imprimante pour la Mairie** : une nouvelle imprimante a été achetée auprès de « Millenium Informatique » à Houssen pour un montant TTC de 180 €, installation comprise.
- **Diverses réparations** : l'entreprise Sonorest de Colmar est intervenue sur le moteur de la cloche n°1 et l'entreprise Kloepfer de Jebnheim aux Marronniers pour un dépannage sur la chaudière. Par ailleurs, un couvercle a été remplacé sur un regard dans le chemin de la Werbe.

- **Détermination de l'intérêt communautaire** : la loi demande que les conseils municipaux membres d'un établissement public intercommunal définissent l'intérêt communautaire qui permet de distinguer pour chaque compétence ce qui est du ressort de l'intercommunalité et ce qui demeure de la responsabilité communale. Le Conseil municipal a accepté le projet correspondant de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, ainsi que la modification de ses statuts.
- **Communication des rapports d'activités 2005 de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun concernant les services de l'eau potable et de l'assainissement et de la déchetterie intersyndicale** : le Maire a présenté succinctement ces documents, consultables, reflétant l'évolution des services proposés aux usagers.
- **Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun du 17 mai 2006** : le service de nacelle va être sous traité et l'élévateur à nacelle mis en vente ; des membres du Conseil municipal ont émis des réserves sur ce point. Quant au devenir de l'intercommunalité du secteur, l'enquête menée auprès des conseils municipaux des sept communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, a révélé que trois communes (Fortschwyr, Riedwyr et Wickerschwyr) sont favorables à une adhésion à la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC), et quatre communes (Bischwyr, Grussenheim, Holtzwyr et Muntzenheim) y sont opposées. Dans ces conditions, le Conseil de Communauté décide le statu quo jusqu'aux prochaines élections municipales de 2008. Le Maire rappelle cependant que le projet de Schéma départemental sur la Coopération Intercommunale dans le Haut-Rhin présenté par le Préfet prévoit dans une de ses hypothèses l'extension de la CAC aux dix communes isolées de l'agglomération (Andolsheim, Sundhoffen, Eguisheim, Herrlisheim, Husseren, Obermorschwyr, Voegtlinshoffen, Walbach, Zimmerbach et Niedermorschwyr) et à la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun. Affaire à suivre...
- **Dotation parlementaire pour la 1ère tranche de l'aménagement de la voirie** : la Préfecture vient d'informer le Maire du versement d'une subvention de 7 934 €, faisant ainsi suite à la demande présentée par la commune à M. Gilbert MEYER, Député, au prorata des pièces justificatives présentées.
- **Exhumation des restes de deux soldats allemands dans la forêt domaniale de l'Orch** : la Commune était représentée par l'Adjoint Lucien FRIEH et l'ouvrier communal, lors de la mise à jour des ossements, le 1er juin 2006, dans la parcelle 14 de la forêt de l'Orch sur le ban communal de Riedwyr.
- **Fête des enfants à la Saint Nicolas** : jusqu'à présent, la municipalité a mis à l'honneur les enfants à l'occasion de Noël, la veille de la manifestation organisée en faveur des aînés et des forces vives de la commune. Le Conseil municipal a décidé de dissocier ces deux manifestations et de fêter les enfants à la Saint Nicolas, la date retenue pour cette année étant le mardi 5 décembre 2006 à 18 h 00 dans la Salle des Fêtes. L'Association Croc'Livres a accepté de se charger de l'organisation de l'animation de la soirée.
- **Entretien des bas côtés des routes et des chemins d'exploitation** : l'attention du Maire a été appelée sur les agissements répréhensibles de certains propriétaires ou exploitants qui désherbent en totalité les bas côtés des routes ou chemins, soit par mégarde à l'occasion de travaux agricoles, soit volontairement. Il est signalé que les bas côtés font partie du domaine public ou appartiennent à l'Association foncière. S'il est recommandé de couper l'herbe, le désherbage est interdit. Le garde champêtre et la Brigade Verte y veilleront.
- **Sécurité routière** : il a été signalé en Mairie que la limitation de vitesse n'est pas respectée en agglomération, plus particulièrement dans la Grand'rue. A chacun de faire un effort et de prendre ses responsabilités.

Columbarium au cimetière communal

Les mentalités dans la société française évoluent quant au choix des funérailles ; on constate actuellement un développement de la crémation, légalisée en France en 1889 et officiellement acceptée par l'église en 1963. La crémation concerne 23,5 % des décès en 2004 (125 000 crémations). Destination des cendres : 75 % remise à la famille, 15 % dispersion, 7 % columbarium et 3 % sites cinéraires ; en effet, selon la législation, l'urne qui recueille les cendres, peut être déposée dans une sépulture, dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire. Elle peut aussi être déposée dans une propriété privée. Les cendres peuvent être dispersées en pleine nature (sauf sur les voies publiques).

Considérant le questionnement de plusieurs concitoyens sur la création d'un columbarium dans notre commune, le Conseil municipal a donné un accord de principe favorable à l'aménagement d'un columbarium au cimetière communal. Le Maire est chargé de procéder à une enquête auprès de la population pour recenser les personnes réellement intéressées qui le cas échéant devront prendre en charge le coût de l'investissement.